

**À l'attention de la population des
19 communes en Vaison Ventoux**

Vaison-la-Romaine, le 2 novembre 2022

Objet : simplification des consignes de tri

Madame, Monsieur,

Parmi ses nombreuses missions, la Communauté de communes Vaison Ventoux agit au quotidien pour assurer la collecte et le traitement de nos déchets ménagers.

Une mission indispensable et difficile, dont la pleine réussite reste souvent conditionnée au bon civisme de chaque citoyen pour préserver la propreté des lieux de collecte, avec l'implication permanente des agents intercommunaux.

Une mission qui, plus que jamais, constitue un double enjeu écologique et économique. Bien trier nos déchets est à la portée de tous pour préserver notre cadre de vie et faire en sorte que nous maîtrisons davantage le coût de nos déchets. Dans ce sens, deux actions d'ampleur vont être déployées sur notre territoire.

D'une part :

**à compter du 1^{er} décembre 2022, le tri sélectif se simplifie.
TOUS les emballages se trient et doivent être déposés dans le bac jaune.**

Vous trouverez, au dos de ce courrier, un mémo-tri qui vous présente le détail de ces nouvelles consignes de tri. Je vous invite à le conserver précieusement.

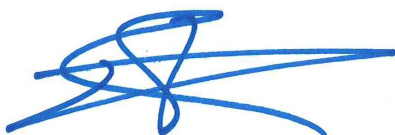
D'autre part, la communauté de communes met en œuvre des mesures pour généraliser le compostage de nos biodéchets. Pour cela, nous prenons toujours en charge une partie du coût des composteurs individuels que vous pouvez acheter au tarif réduit de 25€. L'intercommunalité va également déployer davantage de composteurs collectifs dans les communes pour que chaque habitant dispose d'une solution quand l'installation d'un composteur individuel n'est pas possible ou non souhaitée.

Avec cette simplification du tri sélectif et du compostage sur notre territoire, nous allons pouvoir diminuer très sensiblement le volume des déchets que nous mettons dans notre poubelle ordinaire. Un objectif que nous devons tous viser pour limiter l'impact environnemental et financier de nos déchets.

L'intercommunalité sera pleinement investie pour vous accompagner au mieux dans cette démarche. D'ores et déjà, nous vous remercions toutes et tous de votre mobilisation citoyenne en ce sens.

Avec tout notre dévouement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Laurent DURAND
Président de la Commission
services urbains



Jean-François PERILHOU
Président de la Communauté
de communes Vaison Ventoux



LE TRI SÉLECTIF SIMPLIFIÉ AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

TOUS les emballages se trient et doivent être déposés dans le bac jaune

Aujourd'hui et jusqu'au 30 novembre 2022 :

LE BAC JAUNE ACCUEILLE DÉJÀ :

→ **Les emballages en plastique tels que :** bouteilles, flacons et bidons.



→ **Les emballages métalliques tels que :** bouteilles, canettes, conserves.



→ **Les petits emballages en carton et les briques alimentaires.**



À partir du 1^{er} décembre 2022 :

LE BAC JAUNE ACCUEILLERA, EN PLUS :

→ **Toutes les barquettes.**



→ **Tous les pots, boîtes et tubes.**



→ **Tous les sacs, sachets et suremballages.**



→ **Tous les bouchons, capsules, couvercles et petits emballages métalliques.**



BAC BLEU : TOUS LES PAPIERS



Journaux, magazines, prospectus



Courriers, enveloppes



Cahiers et autres papiers

COLONNE À VERRE



Bouteilles



Pots et bocaux



Flacons

CIITEO

**Vaison
Ventoux**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES